

## CAS EAGLE

Dans la perspective d'améliorer son système de gestion prévisionnelle, le PDG de la société Eagle vous demande d'intégrer les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement suivantes afin d'établir le budget de trésorerie prévisionnel de l'année N+1.

**Les opérations d'exploitation** : 72.000 produits finis seraient vendus l'année prochaine à 75 € hors taxes l'unité avec une saisonnalité reflétée par des coefficients mensuels égaux à 0,9 de janvier à mars et de 1,4 d'avril à juin (la moyenne des coefficients sur l'année de 12 mois est égale à 1). Selon les conditions de vente négociées avec les clients, 25% des ventes sont réglées au comptant, 50% à 30 jours et 25% à 60 jours. Les achats de matières premières s'élèveraient à 120.000 € hors taxes par mois. Selon les conditions d'achat négociées avec les fournisseurs, 40% des achats sont réglés au comptant et 60% à 60 jours. Les autres charges (payées au comptant chaque mois) s'élèveraient à 1.362.000 € hors taxes sur l'année avec une TVA égale à 10.600 € par mois. Les salaires nets versés au personnel et les charges sociales versées à l'URSSAF devraient s'élever l'année prochaine respectivement à 1.500.000 € et 300.000 €. Les salaires nets sont réglés le mois même tandis que les charges sociales sont réglées le mois suivant.

**Les opérations d'investissement** : L'entreprise Eagle envisage d'installer courant janvier un nouveau matériel de production d'une valeur hors taxes de 320.000 €. 84 000 € seront réglés à la livraison ; le solde dû sera réglé, à partir de février, en six versements mensuels d'un montant identique.

**Opérations de financement** : L'entreprise Eagle K prévoit d'effectuer courant février un emprunt à moyen terme de 300.000 € auprès de sa banque. Réunie chaque année au mois de mars, l'assemblée générale des actionnaires de la société Eagle distribue chaque année un dividende de 60.000 € mis en paiement le mois suivant.

**Travail** : Sachant que la société, assujettie au taux normal de TVA de 20% doit verser un premier acompte de 18 600 € et un deuxième acompte de 29.276 € au titre de l'impôt-société dans une année fiscale débutant le 1<sup>er</sup> janvier, établissez à l'aide du bilan ci-après le budget de trésorerie mensuel du premier semestre de l'année. Conclure.

### **Bilan au 31 décembre de l'année N de la société Eagle**

<u>Actif immobilisé</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Immobilisations corporelles	1 301 010	Capital	494 000
<u>Actif circulant :</u>		Réserves	450 660
Stocks et en-cours	285 680	Dettes financières (3)	728 000
Créances clients (1)	440 140	Dettes fournisseurs (4)	300 000
Créances diverses (2)	28 160	Dettes fiscales - TVA à décaisser	76 260
Disponibilités	42 600	Dettes fiscales (5)	23 670
		Dettes sociales - URSSAF	25 000
	<b>2 097 590</b>		<b>2 097 590</b>

(1) 1/3 encaissable en février et 2/3 en mars.

(2) Créances encaissables en août : 28.160 €.

(3) Dettes financières à plus d'un an : 600 000 €

(4) 1/3 payable à 30 jours et 2/3 payable à 60 jours

(5) Solde de l'impôt-société